



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 18812

Numéro SIREN : 524 928 645

Nom ou dénomination : 2P2L Diffusion

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2014 sous le numéro de dépôt 8224



1400823401

DATE DEPOT :	2014-01-27
NUMERO DE DEPOT :	2014R008224
N° GESTION :	2010B18812
N° SIREN :	524928645
DENOMINATION :	2P2L Diffusion
ADRESSE :	67 boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2010/10/19
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET S

10B18812

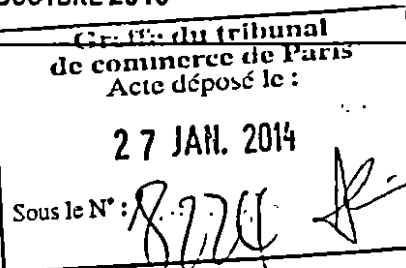
PE 191010 OC

2P2L DIFFUSION
Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 euros
Siège Social : 67, boulevard du Général Martial Valin – 75015 PARIS
524 928 645 RCS PARIS
ci-après « la Société »

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DU 19 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix
Le DIX NEUF OCTOBRE
A 14 heures



La société 2P2LMedla(s),

- sise 67, Boulevard du Général Martial Valin – 75015 PARIS inscrite R.C.S de Paris sous le numéro 512 852 807, dont le représentant permanent est M. Jérôme Cazaumayou,

associé unique de la société 2P2L DIFFUSION, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, divisé en cent (100) parts, est présent à l'assemblée générale, au siège social, sur convocation régulière du Président.

L'associé unique a signé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérôme Cazaumayou.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de Madame Nathalie DELIGEARD et aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur David OUANOUNOU,
- pouvoir pour formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- la copie de sa convocation d'associé,
- l'attestation d'inscription de Madame Deligeard sur la liste des commissaires aux comptes depuis 1998, émanant de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, Conseil régional de Paris
- la lettre d'acceptation de mission de Madame Deligeard en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société,
- l'attestation d'inscription de Monsieur Ouanounou sur la liste des commissaires aux comptes depuis 2001, émanant de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, Conseil régional de Paris,
- la lettre d'acceptation de mission de Monsieur Ouanounou en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société,
- le texte des résolutions proposées,
- la feuille de présence.

2

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires, ont été adressés à l'associé ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Associé unique lui donne acte de ces déclarations.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme

- Madame Nathalie DELIGEARD en qualité de commissaire aux comptes titulaire.
- Et
- Monsieur QUANOUNOU en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Chacun des commissaires aux comptes a fait savoir qu'il acceptait sa désignation aux fonctions et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice des dites fonctions.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'en faire le dépôt partout où besoin sera et, notamment, au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

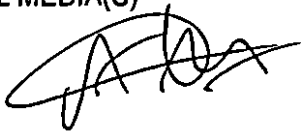
Cette résolution est adoptée par l'assemblée

**
.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et l'associé unique.

L'Associé Unique
2P2L MEDIA(S)



Monsieur Jérôme Cazaumayou
Président de séance

